

Date de publication : 22.09.2026

ÉDITION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Surveillance de la rougeole en Auvergne-Rhône-Alpes

Bilan des données 2025

La rougeole est l'une des maladies infectieuses les plus contagieuses, susceptible d'entraîner des complications sévères telles que des pneumopathies, des encéphalites aiguës avec risques de séquelles, voire des décès. Elle représente un enjeu important de santé publique puisqu'un seul cas peut contaminer jusqu'à 20 personnes. En 2024, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a considéré que le virus circule de manière endémique en France. En 2025, la dynamique de la circulation du virus de la rougeole a continué de s'intensifier sur le territoire. Ce bilan de surveillance porte sur les cas de rougeole résidant en Auvergne-Rhône-Alpes, survenus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

Points clés

- En 2025, **139 cas de rougeole** ont été notifiés dans la région (identique à 2024), confirmant la **recrudescence observée depuis septembre 2023**. Parmi ces cas, 14 % étaient d'origine importés.
- Pour la 3^e année consécutive, le taux de déclaration régional est **supérieur à celui du reste de la France** hexagonale (1,68 cas vs 1,26 cas pour 100 000 habitants).
- **Au printemps 2025**, le nombre de cas de rougeole a été **particulièrement élevé**, en lien avec un épisode majeur ayant concerné 75 cas dans 18 départements de l'Hexagone suite à la fréquentation d'un salon parisien.
- **L'âge médian observé est de 17 ans**, en augmentation par rapport aux années précédentes.
- En ARA, les départements de **l'Isère et de la Haute-Savoie** ont rassemblé près de 60 % des cas avec des foyers survenus entre mars et mai 2025 en milieu scolaire et milieu communautaire.
- En 2025, les **taux d'incidence des cas de rougeole les plus élevés** sont observés **chez les 10-14 ans et les 15-19 ans**.
- Sur l'ensemble des cas déclarés en 2025, **plus de la moitié n'étaient pas vaccinés** et 11 % n'avaient reçu qu'une seule dose.

Système de surveillance

La rougeole est une maladie à **Signalement Obligatoire** (SO). Elle doit être signalée par les cliniciens et les biologistes qui suspectent (critères cliniques) ou diagnostiquent (critères biologiques) un cas de rougeole **sans délai** à l'agence régionale de santé (ARS) qui met en œuvre les mesures de gestion pour les sujets contacts.

Les **critères de notification** de la rougeole sont les suivants :

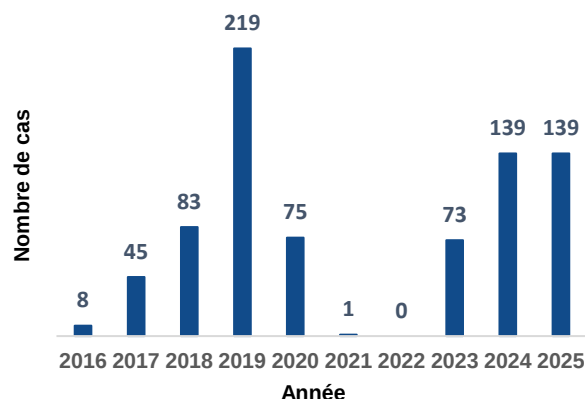
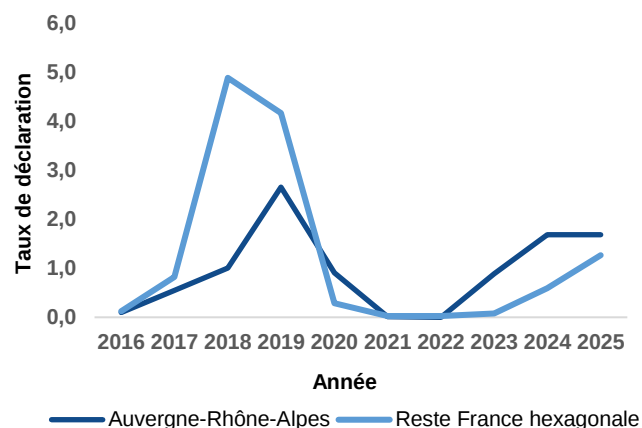
- **Cas clinique** : association d'une fièvre $\geq 38,5^{\circ}$, d'une éruption maculo-papuleuse et au moins un des signes suivants : toux, coryza, conjonctivite ou signe de Koplik.
- **Cas confirmé biologiquement** (un cas confirmé biologiquement ne répond pas obligatoirement à la définition d'un cas clinique) :
 - Détection (en l'absence de vaccination récente) sérologique ou salivaire d'IgM (immunoglobulines type M) spécifiques de la rougeole ;
 - Séroconversion ou élévation (en l'absence de vaccination récente) de quatre fois au moins du titre des IgG sériques entre la phase aiguë et la phase de convalescence ;
 - Détection du virus par PCR sur prélèvement sanguin, rhino-pharyngé, salivaire ou urinaire ;
 - Culture positive sur prélèvement sanguin, rhino-pharyngé, salivaire ou urinaire.
- **Cas confirmé épidémiologiquement** : cas qui répond à la définition d'un cas clinique et qui a été en contact dans les 7 à 18 jours avant le début de l'éruption avec un cas de rougeole confirmé.

La surveillance de la rougeole recueillies par le SO permet d'étudier les **tendances épidémiologiques** de cette maladie à prévention vaccinale et le suivi des **données virologiques** du Centre national de référence (CNR) Rougeole-Oreillons-Rubéole.

Evolution du nombre de cas et du taux de déclaration

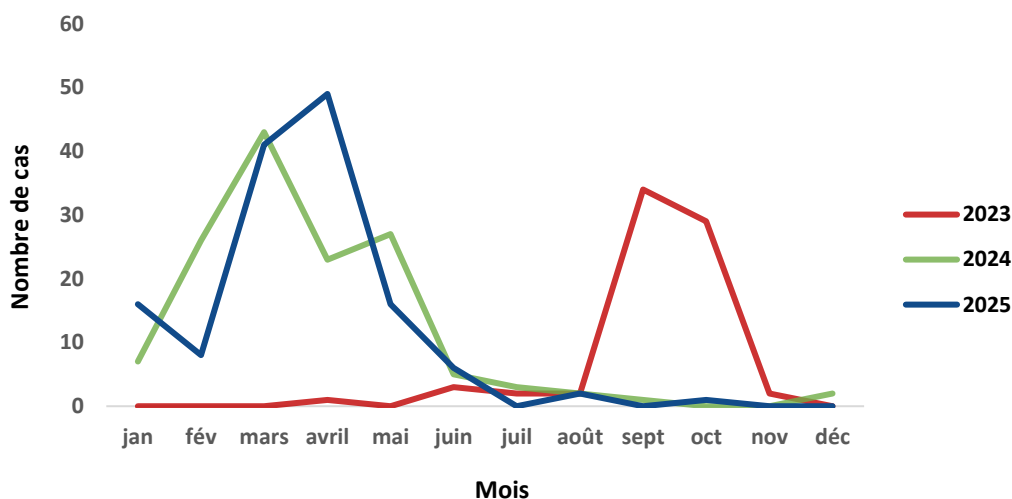
En 2025, **139 cas de rougeole** ont été déclarés en Auvergne-Rhône-Alpes, soit un nombre identique à celui rapporté en 2024. Après une diminution du nombre de cas durant 3 années consécutives (2020-2023), le nombre de cas **a fortement augmenté en septembre 2023** suite à un foyer déclaré dans un collège de la région où plus d'une cinquantaine de cas a été rapporté. Depuis cet épisode, le niveau **reste élevé, sans toutefois dépasser le pic de l'année 2019 où 219 cas avaient été signalés** (Figure 1).

Le taux de déclaration régional est de 1,68 cas pour 100 000 habitants, **supérieur** au taux de déclaration dans le reste de la France hexagonale (1,26/100 000) **pour la 3^e année consécutive** (Figure 2).

Figure 1. Nombre annuel de cas de rougeole déclarés en Auvergne-Rhône-Alpes, 2016 à 2025**Figure 2. Taux de déclaration (pour 100 000 habitants) des cas de rougeole en Auvergne-Rhône-Alpes et dans le reste de la France hexagonale, 2016 à 2025**

Source : Santé publique France, signalement obligatoire

Au cours de l'année 2025, le nombre mensuel de cas de rougeole a été particulièrement élevé au printemps, avec 41 cas rapportés en mars et 49 cas en avril. Plusieurs chaînes de transmissions ont pu être identifiées dans des départements de la région en lien avec la fréquentation du Salon de l'Agriculture ainsi que d'autres foyers qui ont eu lieu en milieu scolaire et communautaire. L'augmentation observée au cours du printemps 2025 s'inscrit dans le contexte de saisonnalité de la rougeole (Figure 3).

Figure 3. Nombre mensuel de cas de rougeole déclarés en Auvergne-Rhône-Alpes par année, 2019 à 2025

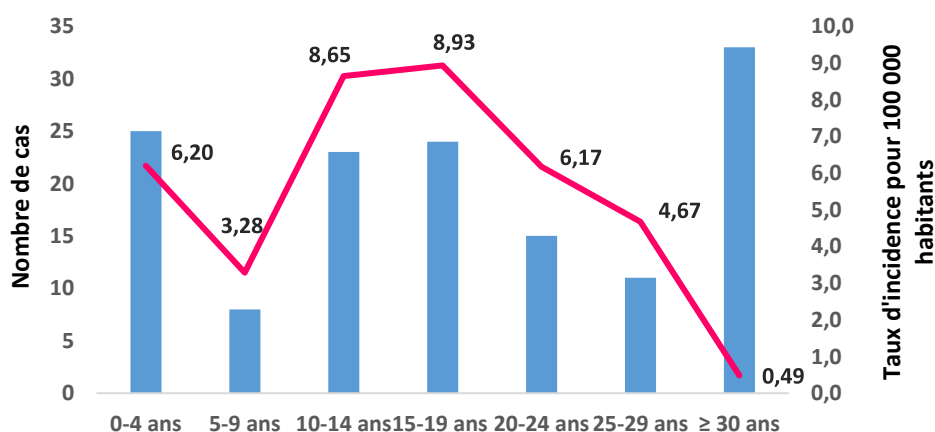
Source : Santé publique France, signalement obligatoire

Caractéristiques des cas

Parmi les 139 cas déclarés en 2025 :

- 71 étaient des hommes et 68 des femmes (sex-ratio H/F = 1,04).
- La majorité des cas de la région étaient confirmés biologiquement (94 %).
- 14 % (19 cas) étaient des **cas importés** (notion d'un séjour à l'étranger pendant les 7 à 18 jours qui précédaient l'éruption), dont 6 de retour du Maroc et 3 de retour d'Italie.
- **L'âge médian des cas était de 17 ans** (min-max : 3 mois - 55 ans), **en augmentation** par rapport aux années précédentes (12 ans en 2023 et 9 ans en 2024). Les nourrissons de moins de 1 an représentaient 11 % des cas, et les enfants de 1 à 15 ans 29 %.
- **L'incidence la plus élevée était observée chez les 10-19 ans** (Figure 4), en lien avec plusieurs foyers survenus dans des collèges et des lycées (cf Description des foyers).
- **Le taux d'hospitalisation était de 24 %** (33 cas) dont 12 enfants de moins de 4 ans et 21 personnes âgées de plus de 15 ans. Une complication était rapportée chez 13 % des cas hospitalisés, dont 38 % de pneumopathies. 91 % des cas n'étaient pas correctement vaccinés.
- **Parmi les cas éligibles à la vaccination (âge > 1 an) et dont le statut vaccinal était connu¹ (n=114) : 38 cas (33 %) étaient correctement vaccinés à deux doses², 12 cas avait reçu une dose (11 %) et 64 cas n'étaient pas vaccinés (56 %).** La répartition par classes d'âge est présentée en Figure 5.

Figure 4. Nombre et taux d'incidence de cas de rougeole déclarés, par classes d'âge, Auvergne-Rhône-Alpes, 2025

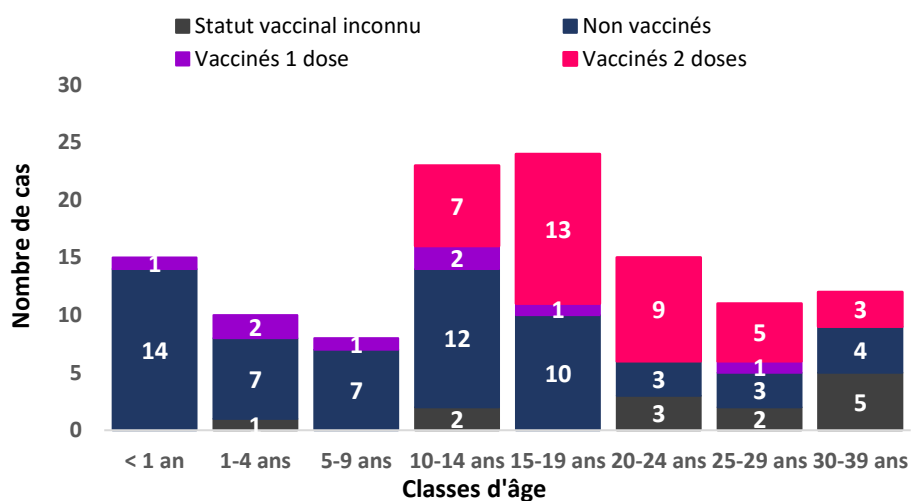


Source : Santé publique France, signalement obligatoire ; Insee Estimations de la population au 1^{er} janvier 2025

¹ Le statut est documenté à partir du carnet de santé, du dossier médical ou de l'interrogatoire du patient

² Pour certains cas, lorsque la 1^{re} dose a été administrée avant 12 mois, l'immunité conférée par la vaccination est incomplète.

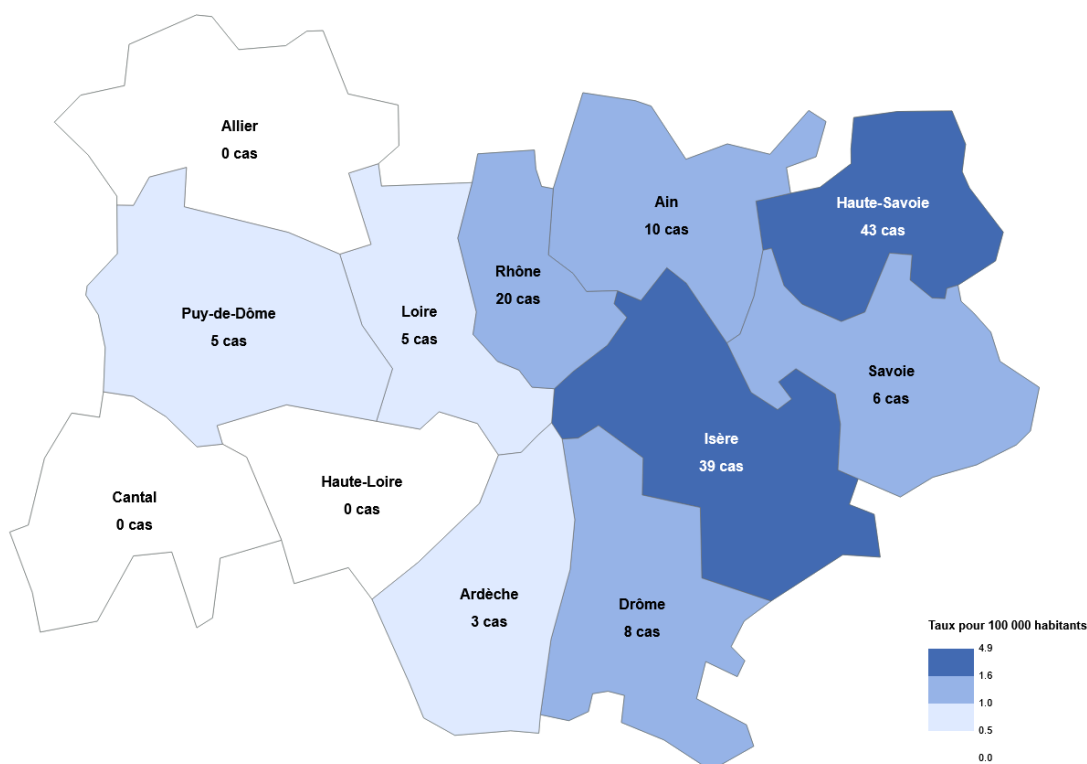
Figure 5. Nombre de cas de rougeole déclarés (n = 129), par classes d'âge et selon le statut vaccinal renseigné, Auvergne-Rhône-Alpes, 2025



Source : Santé publique France, signalement obligatoire

La répartition géographique des cas varie selon les années. En 2025, les départements de **la Haute-Savoie, de l'Isère et du Rhône** ont présenté les taux de déclaration les plus élevés (Figure 5).

Figure 6. Nombre de cas de rougeole et taux de déclaration par département, Auvergne-Rhône-Alpes, 2025



Source : Santé publique France, signalement obligatoire ; Insee, Estimations de la population au 1^{er} janvier 2025

Cas groupés

En 2025, quatre foyers épidémiologiques ayant occasionné 5 cas ou plus sont survenus en Auvergne-Rhône-Alpes (Tableau 1).

Tableau 1. Foyers de rougeole déclarés, Auvergne-Rhône-Alpes, 2025

Zone géographique	Liens ou collectivité	Période de survenue	Nombre de cas	Génotype circulant	Origine possible du cas index
Ain (01)	Crèche	Janvier-Février	9	B3	Notion de séjour à l'étranger (Italie) chez un cas non vacciné
Isère (38)	Salon de l'Agriculture, lycée agricole, familles, autres établissements scolaires	Mars-Avril	26	D8	Inconnue
Rhône (69)	Compétition sportive, collège	Mars-Mai	7	B3	Notion de séjour à l'étranger (Maroc) chez un cas non vacciné
Haute-Savoie (74)	Ecole, familles, autres établissements scolaires et fréquentation de lieux communs	Mars-Mai	32	D8	Inconnue

Prévention

Les données de couverture vaccinale du nourrisson sont disponibles dans le bulletin Vaccination édition régionale 2025 et sous Odissé.

Le dépliant d'information « 5 bonnes raisons de se faire vacciner » répond aux questions essentielles que peut se poser le grand public sur la vaccination rougeole : Qui doit être vacciné et à quel âge ? Quels sont les effets secondaires de la vaccination, est-elle remboursée ? Où et par qui se faire vacciner ?



Source : Santé publique France. Vaccination rougeole : les 5 bonnes raisons de se faire vacciner. Mars 2026.

Pour en savoir plus

Dossier thématique sur la rougeole

Données nationales de surveillance de la rougeole en 2025 : Bilan national de surveillance de la rougeole 2025

Données régionales de couverture vaccinale contre la rougeole en 2025 : Bulletin régional vaccination 2025

Site « Vaccination info service » de Santé publique France

Documents de prévention spécifiques à destination des professionnels de santé et du grand public

Open data des indicateurs en santé : Odissé

Conduite à tenir d'un ou plusieurs cas de rougeole : Instruction N° DGS/SP/SP1/2018/205 du 28 septembre 2018

Remerciements

Santé publique France Auvergne-Rhône-Alpes remercie tous les partenaires impliqués dans la surveillance de la rougeole :

- les professionnels de santé ayant pris en charge et signalé les cas ;
- les équipes de veille et de gestion sanitaire de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;
- l'équipe DMI-Rougeole de la Direction des maladies infectieuses de Santé publique France ;
- le CNR de la rougeole, rubéole et oreillons.

Equipe de rédaction

Rédaction : Erica FOUGERE, Elise BROTTE, Guillaume SPACCAFERRI

Pour nous citer : Bulletin de surveillance de la rougeole. Édition Auvergne-Rhône-Alpes. Bilan 2025. Saint-Maurice : Santé publique France, 8 pages, 2026.

Directrice de publication : Etienne Pot, directeur général par intérim

Date de publication : 22 septembre 2026

Contact : cire-ara@santepubliquefrance.fr

Pour vous abonner

[Sur le site de Santé publique France](#)

ou

